

La revalorisation des primes des enseignants du premier degré

Publié par le SNPTES

Si le salaire mensuel net moyen de l'**enseignant français** est de 2 448 €, les disparités entre corps et selon l'ancienneté sont importantes. Ainsi, à ses débuts dans le métier, un professeur des écoles perçoit en moyenne 1 658 euros net par mois, alors qu'un professeur en classes préparatoires touche en fin de carrière 7 052 euros par mois.

À grille de salaire identique, les Professeurs des écoles (PE) touchent en moyenne 400 euros de moins que les certifiés du secondaire. Comment expliquer ces disparités ? Tout d'abord, le corps des PE est plus jeune. Il bénéficie de carrières moins « *avantages* » que celle des professeurs du second degré. En effet, ces derniers ont plus largement accès à la Hors Classe (HC) alors que seuls 3,42 % des PE finissent leur carrière au dernier échelon de la HC. En moyenne, un PE finit sa carrière avec 2 351 euros par mois. 59,2 % des PE partent à la retraite sans avoir atteint le 11^e échelon. Enfin, à ces éléments s'ajoutent des différences de primes et le recours aux heures supplémentaires chez les enseignants du second degré. Les PE souffrent d'un important sentiment de déclassement¹.

Concernant les primes, la principale différence vient de l'écart entre l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) dans le premier degré et l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) dans le secondaire.

- Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) : Créée en septembre 2013 pour réduire les écarts de salaires entre enseignants du primaire et du secondaire. D'un montant de 400 euros par an, elle est versée en deux fois.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027914226&dateTexte=&categorieLien=id>

- Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) : En 1989, la carrière des enseignants a été revalorisée avec la création d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (l'ISOE). Le montant annuel de la part fixe de l'ISOE (versée à tous) est de 1 199,16 € mensualisé à 99,93 €. Elle est versée au prorata du temps de service d'enseignement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006080874&dateTexte=>

	Salaires nets moyen en EQTP 2013	Évolution en % en euros constants 2012-2013
Ensemble	2 448	- 1
Premier degré	2 208	-0,5
Second degré	2 637	-1,2
Dont prof. de chaire supérieure et	3 594	-1,7
Dont certifiés et EPS	2 577	1,1
Dont PLP	2 717	1,2

Source: DEPP

Le premier ministre devrait annoncer, mardi 3 mai, lors des journées de la Refondation de l'école de la république, une revalorisation des primes des enseignants du premier degré. Le gouvernement décide, quatre ans après la mise en place de la loi sur la Refondation de l'école, une égalisation des primes entre les enseignants du premier et du second degré.

Le SNPTES ne peut que se réjouir de cet alignement des primes qui devrait permettre une réduction des inégalités de traitement entre enseignants.

Choisy-le-Roi, le 02 mai 2016

¹ Alors que l'INSEE classent les enseignants du secondaire dans la CSP « Professions intellectuelles Supérieures », elles classent les PE dans la catégorie « Professions intermédiaires ».